



Dans une interview accordée à Diaf-TV , l'avocate de la cause homosexuelle dénonce l'irresponsabilité gouvernementale qui a abouti au décès de Gervais Mendoze.

Elle revient par la suite sur « le mépris » de la constitution camerounaise qui consacre la non-discrimination des homosexuels, par le truchement des traités ratifiés. La défenseuse des minorités sexuelles rappelle les conséquences financières d'une ruse aussi pathétique avec les traités pourtant signés, pour l'image du Cameroun à l'international.

Elle revient sur une anecdote avec un Sous-Préfet ignorant de la sexualité de Paul Biya, qui a abouti à la légalisation de son association. En véritable bibliothèque culturelle, elle informe que la première personne à inscrire la non-discrimination des homosexuels dans la constitution de son pays est noire, très adulée par nombre d'homophobes qui ne connaissent rien à ses valeurs et combats.

Nous vous proposons de l'écouter ci-dessous dans son intégralité :